

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY A M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA DÉCISION DE RÉDUIRE LES CERTIFICATS VERTS DANS LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE »

M. le Président. - La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne vais pas reprendre les questions développées par mes collègues MM. Borsus et Stoffels. Elles sont complètes et je souhaiterais également les faire miennes. Complémentairement, Monsieur le Ministre, les décisions prises au niveau du gouvernement ne peuvent pas mettre à mal la crédibilité de ce gouvernement, la crédibilité de l'action gouvernementale. J'aimerais savoir si le système que vous allez mettre en oeuvre prévaut pour l'avenir uniquement et non pour le passé. Ce secteur a été initialement aidé et soutenu au niveau de l'octroi du nombre de certificats verts à partir de 2009 avec un nombre déterminé de certificats verts, avec un engagement pour une durée de 15 années, de manière fixe et intangible. Je voudrais être certain que vous puissiez apporter les garanties que la révision du système tel que vous l'entrevoyez à partir de la fin du mois de mars ou de manière anticipée, avant Batibouw, avant le 21 février 2013, que cette manière de calculer le nombre de certificats verts ne vaudra que pour les nouvelles installations à venir et que tout ce qui concerne les installations passées, les engagements souscrits par le passé par la CWAPE, les différentes conventions souscrites par les différents investisseurs, resteront intangibles, ne seront pas changées. Il est hors de question d'imaginer que l'on puisse, à un moment donné, modifier les règles du jeu en cours de partie. Je pense qu'il en va de la crédibilité du gouvernement et du système. Deuxième question, Monsieur le Ministre, par rapport au système que vous voulez revoir. J'ai également entendu dire que le système serait révisable, que des révisions pourraient être opérées au niveau du nombre de certificats verts tous les six mois et que, de manière régulière, le nombre pourrait être considéré comme évolutif. J'aimerais savoir ce qu'il en est, parce qu'il en va de la transparence et de la crédibilité du système. Si, tous les six mois, on peut ainsi modifier les règles du jeu, cela pose des problèmes pour les investisseurs et pour les entreprises qui investissent et qui se développent dans ce secteur. Il y a un besoin de stabilité, de cohérence, de crédibilité. Je souhaiterais que, par rapport aux effets d'annonce qui ont été diffusés, tant dans la presse qu'aujourd'hui matin sur les ondes radiophoniques, nous puissions avoir des appels.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Mesdames, Messieurs, on est en train de reparler d'un dossier dont nous avons parlé hier en commission. Pour partie en tout cas. Vous ne m'en voudrez de ne pas répéter ici ce qui a pu être dit en commission. J'étais plus complet avec M. Crucke, toujours le premier sur la balle, toujours prompt dans l'avance de l'actualité, sachant ce qui se joue. Les informations parues ce matin dans la presse sont encore partielles. Probablement font-elles écho à des discussions qui ont eu lieu à mon cabinet. Puisque ces questions d'actualité sont posées, je vais bien entendu y répondre très volontiers. D'abord, Monsieur Fourny, je voudrais être clair avec vous. Les propositions sur la table du gouvernement ne concernent que les futures installations photovoltaïques. Je sais que c'est votre point de repère. Vous me l'avez dit dans d'autres débats, précédemment. Je vous rejoins sur ce point-là. La proposition qui est sur la table du gouvernement ne concerne que les futures installations. Il n'y a pas de rétroactivité en la matière dans ma proposition. L'ensemble des acteurs que j'ai rencontrés – parce que, oui, Monsieur Stoffels, nous avons eu des réunions y compris entre Noël et Nouvel An avec les différents acteurs, d'abord individuellement et puis collectivement, je vais vous les citer après – sont, à une exception près, sur la même longueur d'onde : on ne touche pas aux droits acquis précédemment. Effectivement, mon collègue avait lancé cela avec le plan Solwatt. C'est un bénéfice important, intéressant pour ceux qui ont eu le courage, au point de départ, de se lancer dans une filière qui devait décoller et dont aujourd'hui, je crois que tout le monde est fier. Il n'y a pas de problème sur ce volet-là dans la proposition qui est faite. Monsieur Fourny, je pense qu'on a rencontré beaucoup d'acteurs en très peu de temps. Je le redis, d'abord, on les a rencontrés individuellement et ensuite, on les a réunis collectivement. Quels sont-ils ? Bien entendu, l'Union wallonne des Entreprises, non pas en tant que représentante des entreprises du secteur photovoltaïque, mais comme porteuse de la réflexion de l'ensemble des entreprises impactée indirectement. Nous 13 P.W.- C.R.I. N° 8 (2012-2013) - Mercredi 16 janvier 2013 avons rencontré aussi le secteur concerné, représenté notamment par sa fédération, la RBF. Nous ne nous sommes pas limités à cette seule fédération, nous avons aussi rencontré une série d'acteurs dominants dans ce secteur. Je ne vais pas les citer parce que ce serait prendre le risque que d'autres considèrent qu'ils ne sont pas dominants. Ils se reconnaîtront puisque la plupart ont été contactés. Peut-être que l'un ou l'autre avait effectivement pris quelques jours de congé entre Noël et Nouvel An, et c'était bienvenu, mais les acteurs dominants, au-delà de leur fédération, ont été rencontrés et admis. Nous avons aussi des contacts réguliers avec les associations de consommateurs. Nous avons associé Agoria à la réflexion. Agoria est un peu entre les deux, au sens où ils ont une série d'entreprises qui sont dans la filière et où ils sont aussi impactés via la facture. C'est un point de repère parfois intéressant dans

les discussions que nous avons. Nous avons aussi rencontré EDORA, la Fédération des producteurs d'énergie renouvelables, et pas seulement le photovoltaïque. Pourquoi EDORA ? Parce qu'en fait, on voit aussi combien, le photovoltaïque prenant de l'avance sur sa feuille de route, peut potentiellement, indirectement, involontairement impacter négativement les autres filières. On voit qu'il y a un certain tassement dans l'éolien - les chiffres ont été publiés sur 2012 - mais il est largement compensé par le photovoltaïque. C'est un équilibre que l'on surveille constamment pour que, justement, sur le marché global des certificats verts, on puisse s'y retrouver. Quelque part, le photovoltaïque a pris de l'avance. Par rapport à sa feuille de route qui devait le mener jusqu'à 2020, on est quasiment déjà à l'objectif 2020. On peut s'en féliciter, mais on doit contrôler. On doit contrôler, pas pour le plaisir de contrôler, mais parce que les prix diminuent et que le mécanisme même - vous irez revoir l'arrêté de 2006 modifié à différentes reprises avant même que je n'occupe ces fonctions-ci - prévoit qu'il faut revoir le mécanisme en fonction de l'évolution des prix. C'est logique, puisque cela se répercute sur la facture du consommateur. Depuis 2009, j'ai revu à trois reprises déjà le mécanisme pour accompagner cette diminution des prix. Je vais vous le dire, Monsieur Stoffels, Monsieur Borsus, Monsieur Fourny, je le ferai encore. Mais vous avez raison, Monsieur Fourny, dans le cas d'un mécanisme clair, ce qui est proposé aujourd'hui, c'est un mécanisme qui permet de s'adapter plus vite que par le passé, parce qu'on voit que les prix évoluent plus vite que par le passé, mais la référence pourrait être claire : celle qui est sur la table actuellement en discussion. Je ne vous donne pas effectivement la délibération parce que, M. Stoffels le sait bien, il l'a dit ici, le gouvernement a le dossier dans les mains, les intercabinets sont en cours et le gouvernement va en discuter dans les semaines qui viennent. La proposition qui est faite fixe un temps de retour sur investissement et un taux de rentabilité, de telle sorte que, quelle que soit l'évolution des prix des panneaux photovoltaïques, de la vente du panneau photovoltaïque, on ait cette référence-là et que le client ou le client potentiel sache à quoi il peut s'en tenir, quel que soit le moment où il formule son désir d'achat. Ce sera un mécanisme légèrement différent que celui qui est systématiquement adapté, mais la référence, le point de stabilité, le point de référence sera déterminé dans l'arrêté. C'est en tout cas ce que je propose. Monsieur Stoffels, nous avons aussi rencontré l'ensemble des opérateurs, des représentants de l'Union wallonne des Entreprises, EDORA, tous ceux que je vous ai cités pour les avoir rencontrés individuellement dès le lundi ou le mardi après les vacances - je n'ai plus la date exacte en tête. Ils se sont réunis en mon cabinet, en ma présence. C'était intéressant parce qu'il s'agissait de brasser les contradictions entre ces différents acteurs ; contradictions que l'on a d'ailleurs pu entendre dans les interventions qui ont été faites à l'extérieur, dans les médias ou ici, au parlement. Là, vient la question que M. Borsus aborde dans le titre de sa question d'actualité. Je le reconnais tout à fait, sans aucun souci par rapport à cela : à quel moment a lieu le « switch vert », le nouveau système ? Certains acteurs plaident pour un effet rétroactif, très clairement. L'Union wallonne des Entreprises, je pense que je ne lui fait injure, en disant qu'elle est plutôt de ce côté-là. Vous, Monsieur Borsus, à l'inverse de ce que demande l'Union wallonne des Entreprises, vous dites : « Ne changez rien avant le 31 mars ». J'entends, j'en ai aussi entendu d'autres. Cela a sa cohérence. D'autres acteurs autour de la table ce jour-là nous ont aussi dit cela, principalement du côté de RBF et des producteurs de photovoltaïque. On les comprend, on vous comprend bien entendu. Puis, il y en a qui travaillent un peu au juste milieu, entre les deux, à trouver une date. La référence Batibouw a été citée en réunion, mais n'est pas déterminée par le gouvernement pour l'instant, parce que les contacts doivent se poursuivre pour voir quel mécanisme on peut mettre en place pour soulager les entreprises. En fonction de ce mécanisme, la date pourrait varier. Monsieur le Président, je suis incapable de vous dire, aujourd'hui, ce qu'il en sera de cette date précise, alors que les réunions du gouvernement sont devant nous. Ce que je vous dis, c'est que ce qui est relayé ici par M. Borsus - qui dit : « Rien avant le 31 mars » - n'est pas ce qui est dit par l'Union wallonne des Entreprises. Ceux qui disent qu'il faut faire du rétroactif ne sont pas non plus ceux qui sont les plus au juste milieu dans ce qui est, pour l'instant, sur la table. Je reviendrai bien entendu au parlement une fois que le gouvernement aura arbitré, conscient de ce qui a été P.W.- C.R.I. N° 8 (2012-2013) - Mercredi 16 janvier 2013 dit ici et à l'extérieur, conscient de ce qui est dit par les différents acteurs d'un secteur et conscient, surtout, des enjeux qui se cachent derrière cette volonté que nous avons tous en commun d'atteindre les 20 % d'énergie renouvelable d'ici 2020 ; date fixée dans la Déclaration de politique régionale à laquelle la majorité ici, au parlement - et que je remercie encore - a souscrit dans son entièreté. Monsieur le Président, j'arrive ainsi à la fin de mon intervention, dans les temps, j'espère.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre. Nous allons donc entendre successivement les répliques de M. Stoffels, M. Borsus et M. Fourny. La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Merci, Monsieur le Président. Vu les intérêts très divergents des uns et des autres, je peux comprendre la position difficile du ministre de faire la part des choses entre l'ensemble des lobbyistes qui se sont présentés chez lui. Ce qui me semble être très important, c'est de ne pas mener une politique du *stop and go*. Je suis entièrement d'accord avec vous pour dire qu'il doit s'agir d'une politique évolutive et que l'évolution doit toujours tenir compte d'un certain nombre de critères tel que le prix de l'installation. Ce que je demande, c'est que les décisions soient prises en temps utile, permettant un minimum de prévisibilité pour l'ensemble des entreprises

et des acteurs sur le terrain, parce qu'il y a des impacts sur l'activité dans l'entreprise et sur le niveau d'emploi. Je plaide pour que la politique en matière de certificats verts, favorable au plan Solwatt, dont le problème est déjà connu depuis quelques années d'ailleurs, ne soit pas du style *stop and go*, mais soit cohérente, transparente, prévisible ... Je plaide pour qu'elle soit également marquée par cet esprit d'une politique où l'accès à l'énergie doit être accessible à tous et, en particulier, aux ménages précarisés.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Très rapidement, il y a encore des gens qui croient le gouvernement. Quand le gouvernement prend un arrêté en toute connaissance de cause, en indiquant qu'un système fonctionne jusqu'au 31 mars, j'imagine qu'il y a un minimum de contrat de confiance avec les opérateurs économiques, la population et les interlocuteurs. M. le Ministre Nollet propose de déchirer ce contrat de confiance, en disant : « On vous avait dit jusqu'au 31 mars, mais on a changé d'avis et maintenant, c'est à un moment qu'on déterminera dans quelques jours, dans quelques heures probablement, avant la prise de cours ». En termes économiques, c'est tout à fait déstructurant. Indépendamment de cela, je voudrais indiquer que – on n'en parle pas encore beaucoup, mais on en parlera beaucoup dans les heures et dans les jours qui viennent – il y a une deuxième mesure que le Ministre Nollet étudie, qui est le fait d'impacter les installations existantes aujourd'hui, avec un tarif d'injection sur le réseau, qui représentera, pour les 85 000 ménages concernés, probablement entre 300 et 500 euros par an, et cela concernera les installations existantes.

M. le Président. - Merci, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). - La combinaison des deux donne effectivement un signe extrêmement fâcheux. Le gouvernement crée un système et puis en déplore les effets.

M. le Président. - N'allons pas plus loin dans l'explication. La parole est à présent à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée et pour l'assurance apportée quant au fait de la non-rétroactivité de la mesure. C'est important, c'est un gage de cohérence, de clarté, de crédibilité par rapport au système. Cela permet de considérer qu'effectivement, les révisions à venir reposeront sur des critères liés au retour sur investissement ainsi que sur les critères de rentabilité. Je pense que c'est de la bonne gestion pour assurer la pérennisation du système des certificats verts en Région wallonne.